

**APPEL A PROJET
RESIDENCE
D'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL
EN CRECHE**

Date limite de dépôt : **18 juin 2021 à 18h**

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTEGRALITE DE L'APPEL A PROJET AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER

CADRAGE INSTITUTIONNEL	<p style="text-align: center; color: #e91e63;">Ce projet est porté par la Mairie de Toulouse en partenariat avec la DRAC Occitanie</p> <p>1. Le projet culturel de la mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole, parmi ses axes majeurs, vise à défendre l'accès de tous les publics à la culture, élément majeur de citoyenneté et vecteur de lien social notamment en favorisant l'accès à la culture et ce, dès le plus jeune âge.</p> <p>2. Le PEDT (le projet éducatif de la ville de Toulouse) 2018-2021 prévoit dans ses 9 engagements éducatifs, cadre d'action des trois années à venir, un axe : « Intégrer les enjeux locaux de l'éveil artistique et culturel » visant à intégrer pleinement l'EAC au sein du PEDT toulousain.</p> <p>3. Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (avril 2017) a intégré dans les 10 grands principes pour grandir en toute confiance de la Charte d'accueil du jeune enfant ; « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. Le Rapport ministériel « développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels » Sylviane Giampino, mai 2016. Le Rapport HCFEA « pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant » 22 mars 2019» ; Repère 13 : Éveil artistique et culturel au quotidien ; engager les professionnels de la petite enfance dans des partenariats avec des acteurs culturels du territoire et prévoir explicitement les temps de danse, comptines, lecture d'albums, dans un climat de jeu, de créativité, de dialogue avec l'enfant ; Repère 14 : Favoriser les initiatives artistiques et culturelles entre parents, enfants et professionnelles des modes d'accueil. La petite enfance s'inscrit pleinement également dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – Plan gouvernemental 2018.</p> <p>4. Les « cités éducatives » sont un programme interministériel porté par les ministères de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour la réussite de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers populaires, autour de l'École. Le quartier du Grand Mirail a obtenu en 2019 le label « cité éducative ». La Cité éducative du Grand Mirail devra répondre à trois objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles via notamment l'éveil artistique et culturel. Ce label est piloté localement par la Mairie de Toulouse, la Préfecture de Haute Garonne, l'Éducation Nationale, et Toulouse Métropole.</p>
	OBJECTIF STRATEGIQUE

<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<p><u>Attention ! Cette résidence artistique n'est pas une résidence de création ayant pour objet principal la conception d'une œuvre impliquant des séances de sensibilisation. L'objet principal reste la transmission, corrélée à la création d'une œuvre dont les jeunes enfants sont les acteurs principaux accompagnés des professionnels petite enfance.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre aux enfants de découvrir la démarche de création artistique et/ou culturelle de rencontrer au plus près des intervenants artistiques et culturels dans le but de développer leur curiosité, leur capacité de création et de développer leur culture personnelle - dans un objectif d'éveil à soi, aux autres et à l'environnement et de s'inscrire dans la lutte contre la ségrégation culturelle 2. Permettre aux intervenants artistiques de développer un processus de transmission dans un lieu spécifique (EAJE) 3. Permettre à l'équipe éducative (professionnels petite enfance) de rencontrer des professionnels des arts et de la culture, d'échanger avec eux, et d'être dans une démarche de co-construction au bénéfice du jeune enfant 4. Permettre au projet de résidence de s'inscrire dans un environnement plus global que celui du contexte de la crèche en mobilisant les familles et les éventuels équipements de proximité (équipements culturels, équipement publics et associatif, etc.)
<p>FORMAT D'INTERVENTION</p>	<p>Résidence de trois professionnels de la culture et des arts en EAJE associant transmission et création avec les jeunes enfants proposant une approche pluridisciplinaire.</p>
<p>LIEUX DE LA RESIDENCE</p>	<p>Espace Familles Henri Debals - Espace Famille Claude Nougaro - Multi-Accueil Bordelongue du quartier du Grand Mirail (ENFANTS AGES DE 2 MOIS A 3 ANS)</p>
<p>DISCIPLINES ARTISTIQUES VISEES</p>	<p>Ensemble des univers culturels et des disciplines artistiques. Une attention particulière sera accordée <u>aux projets proposant des propositions pluridisciplinaires prenant en compte le développement affectif et psychomoteur du jeune enfant</u></p>
<p>STATUT DU PORTEUR DE PROJET</p>	<p>Toute structure susceptible de recevoir des subventions publiques</p>
<p>FORMAT DE L'INTERVENTION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet présenté se déclinera sur les temps de présence des enfants : de préférence les matins 2. Le projet se déroule de Janvier 2022 à Juin 2022 et est réparti sur plusieurs semaines 3. Le volume horaire d'intervention sur le temps d'accueil ne pourra excéder 1H30/jour. Le volume total des interventions par artiste ne pourra excéder 85H 4. Carte blanche est laissée aux opérateurs pour construire le contenu de leurs interventions 5. Le projet devra s'affiner, s'enrichir et évoluer lors des échanges avec l'équipe pédagogique 6. Gratuité totale de l'action pour les enfants et les familles 7. Le projet s'adressera dans l'idéal à plusieurs groupes d'enfants différents 8. Le projet prévoit un travail de pratique artistique impliquant pleinement les enfants 9. Un véritable dialogue est instauré avec l'ensemble de l'équipe éducative (professionnels petite enfance) pour la construction du projet 10. Un espace sera dédié à la création dans l'enceinte de l'établissement 11. Un rayonnement sur le territoire doit être envisagé en lien avec les partenaires culturels potentiels du territoire (communication / valorisation) 12. Un temps de restitution et de partage est à prévoir avec les familles

<p>CONDITIONS DES RECEVABILITE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structure pouvant recevoir des subventions publiques (associations loi 1901...) 2. Dossier de candidature dûment complété 3. Ensemble des pièces administratives fournies 4. Attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure attestant d'un dépôt de demande de financement du projet auprès de la DRAC OCCITANIE mentionnant la date de dépôt et le montant sollicité.
<p>CRITERES DE SELECTION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Références et projets antérieurs menés dans le domaine de la médiation artistique et culturelle pour les 0 - 3 ans et tout particulièrement en structure d'accueil 2. Qualité de l'approche pluridisciplinaire artistique et culturelle du projet présenté 3. Caractère innovant / original du projet proposé 4. Mobilisation / passerelle avec les ressources et structures culturelles du territoire 5. Cohérence de la proposition budgétaire
<p>MONTANT ET TYPOLOGIE DE L'AIDE</p>	<p style="text-align: center;">SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AIDE AU PROJET</p> <div style="border: 1px dashed #008080; border-radius: 50%; padding: 20px; margin: 20px auto; width: 80%;"> <p style="text-align: center;">FINANCEMENT MAIRIE DE TOULOUSE</p> <p>Le seuil maximum de subventionnement Mairie + Drac Occitanie est de 15 000€ réparti comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mairie de Toulouse – Direction Petite Enfance – Cité éducative 10 000€ ➢ DRAC Occitanie 5000€ <p>Le dossier ci annexé fait office de demande pour la subvention Mairie de Toulouse / Petite Enfance + Cité Educative : il n'y a donc pas de dossier à monter spécifiquement pour obtenir les fonds Cité Educatives.</p> <p>Pour la demande de subvention DRAC Occitanie merci de vous reporter au cadre ci-dessous.</p> <p>La subvention prend en compte les interventions artistiques ou culturelles encadrées par des professionnels (sur la base d'un taux horaire de 60€ maximum incluant la préparation pédagogique) ainsi que des coûts complémentaires participant au bon fonctionnement du projet (achat de matériel, achats de places pour des sorties culturelles, achat de fonds pédagogiques)...</p> <p>La subvention ne pourra prendre en compte l'achat d'un spectacle de la structure candidate.</p> <p>Conformément à la législation en vigueur le montant demandé de la subvention ne peut correspondre à la valeur totale économique du service rendu. Le budget prévisionnel doit donc présenter plusieurs sources de financements dont une part de fonds propres. Le projet déposé ne pourra faire l'objet d'aucun autre financement de la collectivité.</p> </div> <div style="border: 1px dashed #e91e63; border-radius: 50%; padding: 20px; margin: 20px auto; width: 80%;"> <p style="text-align: center;">DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC OCCITANIE</p> <p>Il est impératif d'effectuer EN PARALLELE de votre demande à la mairie de Toulouse une demande simultanée de financement à la DRAC Occitanie par formulaire CERFA n°12156*05 téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271</p> <p>Le dossier complet devra être envoyé à la DRAC Occitanie à l'adresse suivante : Drac Occitanie - Projet EAC Hôtel Saint-Jean - 32, rue de la Dalbade BP 811 - 31080 Toulouse Cedex 6</p> <p>Pour les informations relatives au financement de la DRAC merci de contacter M. Bernard Salanié - bernard.salanie@culture.gouv.fr - 0567732081</p> </div>

<p>DOSSIER DE CANDIDATURE</p>	<p>Pour être recevable, le dossier adressé à <u>la mairie de Toulouse</u> doit être composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire de candidature PDF <u>intégralement complété</u> ▪ Courrier de demande officielle signé et tamponné ▪ Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale <u>datant de moins de 3 mois</u> (immatriculation INSEE) ▪ L'état financier du dernier exercice comptable ▪ Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) ▪ Attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure attestant d'un dépôt de demande de financement du projet auprès de la DRAC OCCITANIE mentionnant la date de dépôt et le montant sollicité. <p>En cas de pièces manquantes ou de dossier partiellement complété, celui-ci ne pourra être traité.</p> <p>Pour d'éventuels documents volumineux (photos, vidéos...) merci d'adresser un lien de téléchargement via les plateformes d'envoi de fichiers volumineux à l'adresse mail ci-dessous.</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers 18 juin 2021</p> <p>L'envoi du dossier et des pièces justificatives se fera sous forme dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : <u>evenements.DPE@mairie-toulouse.fr</u></p>
<p>DROITS D'UTILISATION LIÉS A LA PUBLICATION DES RÉSULTATS</p>	<p>Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.</p> <p>Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse, Direction Petite Enfance, 32/34 boulevard André Netwiller, 31200 Toulouse.</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leur projet et leur nom sur tous supports de communication et auprès de la presse. Le lauréat devra mentionner dans sa communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse (logo).</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à prendre des photos ou vidéos lors de la mise en œuvre de la résidence en lien avec les EAJE.</p> <p>Pendant une durée de 5 ans et dans le monde entier, le lauréat cède à la Mairie de Toulouse les droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu du projet pour les supports de communication et auprès de la presse. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, une convention sera signée entre la Mairie et le porteur de projet.</p> <p>Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement de la résidence organisée par le lauréat, en lien avec les EAJE.</p>
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p>	<p>Jury de Sélection (Mairie de Toulouse - DRAC) : juin /Juillet 2021 Vote en conseil municipal du lauréat : 8 octobre 2021 Rencontres avec les EAJE : décembre 2021 Début des résidences : Janvier 2022</p>

PROCÉDURE DE REPONSE A L'APPEL A PROJET EAC en 5 ÉTAPES

- 1 → Téléchargez sur le site de la mairie le formulaire de candidature + le courrier officiel de demande
- 2 → Remplissez intégralement le formulaire de candidature. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant **EAC2021_[nom de votre structure en majuscule]**
- 3 → Imprimez et faites signer par le(a) président(e) de votre structure le courrier officiel de demande. Merci de le scanner et de l'enregistrer sous le nom suivant **COURRIEREAC_[nom de votre structure en majuscule]**
- 4 → Scannez et enregistrez toutes les pièces justificatives : attestation INSEE + derniers statuts + état financier du dernier exercice + RIB + attestation dépôt demande DRAC
- 5 → Envoyez par mail l'ensemble de ces documents en pièces jointes à l'adresse **evenements.DPE@mairie-toulouse.fr**
PENSEZ A DEPOSER EN PARALLELE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC OCCITANIE !

**Pour toute question ou complément d'information, merci de nous contacter par mail
(evenements.DPE@mairie-toulouse.fr ou au 05.62.27.67.50)**